

A.S.A de NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 12 MARS 2026 à 10h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	19
Présents	4
Représentés	14
Absents	1

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 26 février 2026, s'est réunie au Cheylard à Bouteilles Saint Sébastien sous la présidence de BOUSSEAU Samuel

Mr GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026_AP_1

Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : - Voix Pour : 18 - Voix contre : 0), décide :

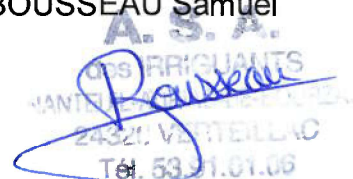
- D'Approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



A.S.A de NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 12 MARS 2026 à 10h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	19
Présents	4
Représentés	14
Absents	1

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 26 février 2026, s'est réunie au Cheylard à Bouteilles Saint Sébastien sous la présidence de BOUSSEAU Samuel

Mr GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026_AP_2

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 220.00 € HT - BOUSSEAU Samuel
- Responsable de station : 220.00 € HT – GREGOIRE Pierre

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0- voix pour : 18 - voix contre 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre

Le Président,
BOUSSEAU Samuel

A.S.A de NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIETAIRES**

Séance du 12 MARS 2026 à 10h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	19
Présents	4
Représentés	14
Absents	1

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 26 février 2026, s'est réunie au Cheylard à Bouteilles Saint Sébastien sous la présidence de BOUSSEAU Samuel

Mr GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026_AP_3

Objet : information tarifs

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes : 130 € HT/ ha
- Charge variable : 0.09 € HT / m³.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre

Le Président,
BOUSSEAU Samuel

A.S.A.
des IRRIGUANTS
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC
24320 NANTEUIL LAC
Tel. 53.91.01.06

A.S.A de NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 12 MARS 2026 à 10h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	19
Présents	4
Représentés	14
Absents	1

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 26 février 2026, s'est réunie au Cheylard à Bouteilles Saint Sébastien sous la présidence de BOUSSEAU Samuel

Mr GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2025_AP_4
Objet : élection du syndicat

Le président, rappelle que chaque année les mandats de la moitié des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

- Mr GENDRON Antoine

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 18 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :


- Mr GENDRON Antoine

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



A.S.A.
DES BRIGANTIS
NANTEUIL-AURIAC DE BOURZAC
24320, VERTAILLAC
Tél. 59 21.01.08



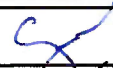
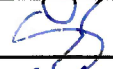


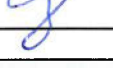



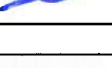


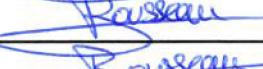

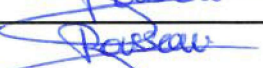

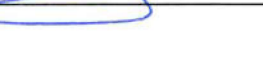
~~ASA de Nanteuil~~

424 Route des Hauts Vents, Le Cheylard 24320 BOUTEILL

Assemblée des propriétaires

du : 19 mars 2026

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
EARL DE LAVALLADE			
- GENDRON PATRICE	15,00	0,00	
- LABORDE MARIE-ANNE	0,00	0,00	
Total de l'usager =		15,00	0,00
EARL GREGOIRE			
- BLANCHARD PATRICIA	5,00	0,00	
- BOUSSEAU Aline	12,50	0,00	
- BROUSSE CLAIRE	0,00	0,00	
- BROUSSE DANIEL	0,00	0,00	
- GREGOIRE PIERRE	15,00	0,00	
Total de l'usager =		32,50	0,00
GENDRON Antoine			
- BOUSSEAU DENIS	15,00	0,00	
- BOUSSEAU Aline	2,50	0,00	
- DEMOURES LUC	0,00	0,00	
- PICHON PASCAL	5,00	0,00	
Total de l'usager =		22,50	0,00
Indivision FLOUR Denis Notaire Me Danielle LAMOND			
- FLOUR RAPHAEL	0,00	0,00	
- Indivision FLOUR Denis Notaire Me Danielle LAMOND	15,00	0,00	
Total de l'usager =		15,00	0,00
SCEA DU CHEYLARD			
- BLANLEUIL MARIE-JOSETTE	0,00	0,00	
- BOUSSEAU JEAN LUC	15,00	0,00	
- CORNEILLE MONIQUE	5,00	0,00	
- MALLORANT Christine	0,00	0,00	
- MALLORANT GERARD	25,00	0,00	
- SIMONET Christophe	0,00	0,00	
- VRILAUD VIVIANE	15,00	0,00	
Total de l'usager =		60,00	0,00
Total sur la Structure =		145,00	0,00

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =